

Conakry, le 28 Août 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Conseils de M. Amadou DIABY informent l'opinion nationale et internationale que ce jour 28 Août 2019, le T.A.S a été saisi de son recours en annulation contre la sentence incongrue N°016/08/2019/CE/CJ/FGF en date du 16 Août 2019 de la Commission d'Ethique de la FGF notifiée le 20 Août 2019.

Les Conseils de M. Amadou DIABY s'insurgent contre un article, sur les réseaux sociaux, intimidant leur client de faire usage de son droit à recourir devant le TAS.

Cet article, signé d'une prétendue dénommée, Mme Assy BAH disant agir au nom d'une société civile, est accompagnée d'un enregistrement audio attribuant une voix à M. Amadou DIABY.

Cet enregistrement, considéré comme un monstrueux montage, réfuté par M. Amadou DIABY comme étant sa voix, lors de son audition devant la Commission d'instruction de la Commission d'Ethique de la FGF, n'a jamais été authentifié.

Il est tout de même curieux qu'une pièce d'une affaire aussi grave et sensible, fasse l'objet d'une vulgarisation sur les réseaux sociaux, pendant que la Commission d'Ethique se refuse, au mépris des dispositions du code d'Ethique, à communiquer à M. Amadou DIABY et ses Conseils les prétendues preuves.

Ni aucune manipulation ni aucune intimidation n'entameront la détermination de M. Amadou DIABY et ses Conseils à faire laver son honneur souillé devant le TAS.

M. Amadou DIABY en appellera contre toutes ces manipulations et malveillances devant le TAS, assuré et convaincu qu'il est, que devant cette juridiction, ne prévaudra que la seule vérité du droit fondée sur les preuves matérielles, sérieuses, pertinentes et authentifiées.

Sous toutes réserves.

Pour M. Amadou DIABY

Les Conseils :

Maître Maliki IBRAHIM

Maître Adama BARRY

Avocat au Barreau du Mali

Avocate à la Cour Conakry

Cabinet Zahara SCS
Maître Maliki Ibrahim
Avocat au Barreau du Mali
Tél: (00223) 20 20 09 78
Fax: (00223) 20 20 09 83 / 66 72 66 15

CABINET DIGUILIN
Me Adama BARRY
Avocate à la Cour
Tél: 664 41 03 70